

ORGANISER SON PROPRE ÉVÉNEMENT

Vous souhaitez organiser un événement de collecte de fonds au profit de la Fondation du Centre jeunesse de L'Estrie? Toutes les idées sont les bienvenues et soyez assuré que le montant amassé par votre initiative contribuera à faire *le petit plus qui fait la différence* auprès des jeunes qui bénéficient des services de la Fondation.

Comment organiser votre événement :

Une fois le concept de votre événement choisi, remplissez le *Formulaire de proposition d'activité* ci-dessous et faites-le parvenir à la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie afin que nous puissions étudier votre projet et autoriser votre activité. Une fois votre projet accepté, la Fondation restera à votre disposition tout au long de l'organisation de l'événement afin de vous supporter.

Comment la Fondation peut vous soutenir :

- Donner des conseils pour l'organisation
- Envoyer un représentant de la Fondation lors de la tenue de votre activité
- Fournir du matériel promotionnel (affiches, bannières, etc.) pour le jour de l'événement
- Faire la promotion de l'activité sur le site web et la page Facebook de la Fondation

Merci de nous faire parvenir *le formulaire de proposition d'activité* dûment rempli ainsi que la section *normes et restrictions* signée à l'adresse suivante :

Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie :
594, boulevard Queen-Victoria
Sherbrooke (Québec) J1H 3R7

Ou par courriel : fondation.cje@ssss.gouv.qc.ca

Au nom des enfants accompagnés par le Centre jeunesse et de leurs familles, merci pour votre initiative!

FORMULAIRE DE PROPOSITION D'ACTIVITÉ

Nom du groupe/entreprise qui organise l'événement :
Nom de la personne ou des personnes responsables
Adresse :
Ville :

ORGANISER SON PROPRE ÉVÉNEMENT

Code postal :
Téléphone (principal) :
Téléphone (cellulaire) :
Courriel :
Site web :
Nom de l'activité :
Date et heure de début de l'activité :
Date et heure de fin de l'activité :
Nombre de participants estimé :
Lieu de l'activité :
Adresse :
Ville :
Code postal :
Public visé par l'activité
Page Facebook
Comment les fonds seront-ils recueillis

ORGANISER SON PROPRE ÉVÉNEMENT

Prévoyez-vous demander la contribution de commanditaires? Si oui, lesquels?
Prévoyez-vous demander des dons?
Spécifiez le montant et le type de dépenses prévues
Prévision du montant net remis à la Fondation
Prévoyez-vous avoir besoin de matériel promotionnel?

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Y aura-t-il émission de reçus fiscaux?

Oui

Non

Si oui, vous devez nous fournir une liste des coordonnées complètes de chacun des donateurs.

2. Est-ce que les profits de l'activité seront partagés avec un autre organisme?

Si oui, lequel?

3. Pourquoi organisez-vous cet événement et avez choisi la Fondation comme bénéficiaire de votre activité? _____

SECTION RÉSERVÉE À LA FONDATION

Formulaire reçu le :

Proposition étudiée le :

Proposition acceptée ou refusée le :

ORGANISER SON PROPRE ÉVÉNEMENT

Commentaires :

NORMES ET RESTRICTIONS

- Avant d'entreprendre toute démarche, le projet doit être autorisé par la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie.
- La Fondation n'est pas responsable des engagements pris par le comité organisateur de votre activité-bénéfice. Elle se dégage donc de toute responsabilité ou poursuite liée à la tenue de l'événement.
- La Fondation n'est pas responsable de la vente de vos billets.
- La Fondation se réserve le droit d'annuler le projet si, pour des motifs sérieux, elle n'est pas d'accord avec l'utilisation qui est faite de son nom et de son logo.
- La Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie n'autorise en aucun cas la sollicitation porte-à-porte ni la collecte de fonds dédiée spécifiquement à une personne.
- Sur demande, la Fondation peut émettre un reçu d'impôt pour tout don reçu. Il est très important de communiquer avec elle afin de valider l'admissibilité d'un don avant de vous engager auprès de vos donateurs et participants à ce que la Fondation émette un reçu. En vertu des lois fiscales du Québec et du Canada, le montant du reçu sera calculé selon la valeur nette du don.
- L'événement doit être tenu en conformité avec les lois applicables et ne portera pas atteinte à la mission et à la réputation de la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie
- En nommant la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie comme bénéficiaire de l'événement, vous vous engagez à lui remettre la totalité du montant qui lui est dû dans les 45 jours suivants la fin de l'événement.
- La Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie n'est aucunement responsable de l'événement ni des engagements (monétaires, ou autres) pris par une personne liée à l'événement. Elle se dégage donc de toute responsabilité ou poursuite relative à la tenue de l'événement.
- La Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie ne sera en aucun cas responsable de la vente de billets liée à une activité de collecte de fonds organisée par des tiers.
- La Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie doit donner son approbation avant de solliciter une personne publique comme porte-parole de l'activité
- La Fondation ne peut pas : fournir des bénévoles pour la réalisation de l'événement, rechercher des porte-paroles ou des commanditaires, avancer des fonds et déboursier des frais associés, faire des demandes de permis de licence à la régie des alcools, des courses et des jeux ou autre organisation, se substituer à vous pour la promotion de l'activité, fournir sa liste de donateurs et de contacts privilégiés, fournir des lots à l'encan ou prix de tirage.
- Le matériel promotionnel sera fourni le jour de votre événement et pour la durée de l'événement. Il sera remis par un membre du personnel de la Fondation.

J'ai lu et j'accepte ces conditions.

Nom et prénom : _____

Date : _____

Signature : _____

ORGANISER SON PROPRE ÉVÉNEMENT